

11

# LE CHIZEROT



*Paysan d'Uchizy au mariage de sa fille*  
1824

## BULLETIN MUNICIPAL

gisele

BULLETIN MUNICIPAL  
=====

Sommaire

|  | Pages   |
|--|---------|
| - Voeux du Conseil Municipal.....                | 1       |
| - Agriculture : récolte de vin.....              | 2       |
| - Aide ménagère à domicile.....                  | 3       |
| - Alcool au volant.....                          | 4       |
| - Calendrier des ordures ménagères.....          | 38      |
| - Cérémonie du 11/11/1982.....                   | 5 - 6   |
| - Club du 3e âge.....                            | 7 à 10  |
| - Congés annuels.....                            | 11      |
| - Conscrits 1983 - 1942 - 1943.....              | 12 - 13 |
| - Dons reçus en 1982 (affouage et sociétés)..... | 14 à 17 |
| - Ecoles :                                       |         |
| - Amicale des Anciens élèves.....                | 18      |
| - Souvenir scolaire en 1930.....                 | 19      |
| - " " " en 1937.....                             | 20      |
| - Etat civil.....                                | 21      |
| - Horaires des cars.....                         | 22      |
| - Installation du Préfet de Saône et Loire.....  | 23      |
| - La moisson et la batteuse.....                 | 24      |
| - La vie communale :                             |         |
| - à Sommedieu.....                               | 25      |
| - à Boudes.....                                  | 26      |
| - en Saône et Loire.....                         | 26      |
| - à Pressac.....                                 | 27      |
| - en Limousin.....                               | 28      |
| - en Ardèche.....                                | 29      |
| - à Nantes.....                                  | 29      |
| - à Uchizy.....                                  | 30      |
| - Conseil Municipal du 05/11/1982.....           | 31 à 36 |
| - " " " du 07/12/1982.....                       | 37 à 41 |
| - Les colombiers.....                            | 11      |
| - Passeports et carte d'identité.....            | 42      |
| - Population étrangère en Saône et Loire.....    | 43      |
| - Un peu d'histoire :                            |         |
| - des chemins ou des routes.....                 | 44      |
| - immatriculation des véhicules.....             | 45      |
| - la ceinture.....                               | 46      |
| - les crues de la Saône.....                     | 47      |
| - repas des chasseurs.....                       | 46      |
| - Uchizy.....                                    | 47 - 48 |
| - Vacances scolaires.....                        | 49 - 50 |
| - Humour.....                                    | 51 - 52 |

BULLETIN MUNICIPAL

N° 11¼

---

LE CONSEIL MUNICIPAL  
vous adresse ce 11ème bulletin en  
ce premier de l'an 1983.

Il vous présente ses meil-  
leurs voeux de bonne et heureuse  
année, surtout une bonne santé  
et vous assure de ses sentiments  
les meilleurs.

=====

H.J.

A G R I C U L T U R E

Les déclarations de récoltes de vin en 1982, enregistrées en mairie avant leur envoi à la Direction Générale des impôts, sont les suivantes :

Superficie en vigne :

|                                 |                      |
|---------------------------------|----------------------|
| - Vin ordinaire.....            | 2 ha 56 a 48         |
| - Vin A.O.C.....                | 24 ha 42 a 84        |
| - Vin A.O.C. de 2 ou 3 ans..... | 2 ha 58 a 82         |
|                                 | <u>29 ha 58 a 14</u> |
|                                 | =====                |

Production correspondante :

|                              |                    |
|------------------------------|--------------------|
| - Mâcon Supérieur blanc..... | 192 hl 50          |
| - Mâcon Village blanc.....   | 1 241 hl 70        |
| - Mâcon Supérieur rouge..... | 17 ha 00           |
| - Bourgogne.....             | 392 hl 44          |
| - Mâcon rouge.....           | 185 hl 00          |
| - Vins blancs.....           | 51 hl 80           |
| - Vins rouges.....           | 260 hl 03          |
|                              | <u>2 340 hl 47</u> |
|                              | =====              |

=°=°=°=°=°=°=°=°=°=°=

MERCI A NOS VIGNERONS

H.J.

## L'ALCOOL AU VOLANT :

- 1 apéritif à base de vin ..... 0,10 gr
- 1 whisky ou 1 pastis..... 0,20 gr
- 1 demi-bouteille de vin  
ou de champagne..... 0,50 gr
- 1 demi-litre de bière à 5,5 ..... 0,25 gr
- 1 digestif. .... 0,15 gr

L'élimination de l'alcool dans le sang  
est de 0,15 gr par heure

**ALCOOTEST POSITIF à... 0,80 gr**

### SANCTIONS PÉNALES

pour conduite en état d'ivresse :

- Amende de 1200 F à 3000 F
- Suspension systématique du permis de conduire



**LE SAVIEZ-VOUS ?**

30 NOV 11

CAISSE de MUTUALITE SOCIALE  
AGRICOLE de SAONE-&-LOIRE

FEDERATION DEPARTEMENTALE des ASSOCIATIONS  
d'AIDE et SOINS à DOMICILE - AUTUN

FEDERATION DEPARTEMENTALE des ASSOCIATIONS LOCALES  
d'AIDE à DOMICILE en MILIEU RURAL - MACON

5-11-82

MACON, le 29 Octobre 1982

Monsieur le Maire, Président du Bureau d'Aide Sociale,

A la suite de la parution de la lettre-circulaire du Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale N° 82-21 DAS du 22.7.1982, précisant les conditions d'octroi de l'aide ménagère par l'Aide Sociale pour les bénéficiaires du Fonds National de Solidarité, le Conseil d'Administration de la Mutualité Sociale Agricole a décidé de ne plus prendre en charge l'aide ménagère pour ses ressortissants bénéficiaires du F.N.S.

Nous rappelons que cette mesure a déjà été prise par d'autres Caisses de Retraites, notamment la Caisse Régionale d'Assurance Maladie de Bourgogne Franche-Comté à DIJON.

Sachant que certains bénéficiaires de l'aide ménagère dont la prise en charge est réalisée actuellement par la Mutualité Sociale Agricole hésiteront à faire une démarche auprès du Bureau d'Aide Sociale, nous vous demandons instamment, et en plein accord avec la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, d'en faciliter l'opération. En effet, la Caisse de Mutualité Sociale Agricole a été très rigoureuse dans les accords de prise en charge qu'elle a donnés à ces personnes et vous constaterez certainement que les conditions pécuniaires, sociales et sanitaires de ces demandeurs justifient un renouvellement de la prise en charge par les services de l'Aide Sociale.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, Président du Bureau d'Aide Sociale, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Le PRESIDENT du CONSEIL d'ADMINISTRATION  
de la MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

P. JARRIER

Le PRESIDENT de la FEDERATION DEPARTEMENTALE  
des ASSOCIATIONS d'AIDE et de SOINS à DOMICILE

Dr A. BERHAUT

Le PRESIDENT de la FEDERATION DEPARTEMENTALE  
des ASSOCIATIONS LOCALES  
d'AIDE à DOMICILE en MILIEU RURAL

H. RAY

|    |              |
|----|--------------|
| LE | - 5 NOV 1982 |
| N° | 1498         |



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE  
=====

La cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre 1918 et des victimes des autres guerres s'est déroulée en présence d'une foule nombreuse.

Rassemblés à 10 H 30 dans la cour de la mairie, les anciens Combattants, la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, les Membres du Conseil Municipal, des Présidents des sociétés locales et leurs adhérents, les enfants des écoles et de nombreux chize-rots se sont rendus dans la salle de classe.

A l'appel des noms des enfants de la Commune morts pendant la guerre, ont répondu "Mort pour la France". Ensuite un enfant du C.M. 1 a lu un poème "La Paix" de ANNE de MOAILLES.

Le Maire lut ensuite le message de M. Jean LAURENT, Ministre des Anciens Combattants.

"Le 11 novembre, la France célébrera le soixante quatrième anniversaire de l'Armistice de 1918.

Malgré le temps qui a passé, les cérémonies du souvenir sont d'abord un hommage au million cinq cent mille de nos compatriotes morts dans cette guerre longue et cruelle.

C'est aussi un hommage aux survivants qui, partout où ils seront, seront entourés de l'affection chaleureuse et fraternelle des jeunes générations.

C'est encore un hommage à tout le peuple de France et aux familles des combattants, les mères et les veuves d'abord, qui ont supporté une épreuve inimaginable et sans égale.

Le 11 novembre est donc une fête du souvenir, du deuil que la nation porte pour les siens morts aux combats, mais dans les villes et les villages, autour des monuments aux morts dans le recueillement, c'est une incitation à la réflexion.

Cette réflexion, porte vers l'affirmation publique de la solidarité et de l'unité des Françaises et des Français, unité plus nécessaire et plus indispensable que jamais dans des temps qui sont rudes et qui réclament l'énergie de tous pour le bien de la nation.

La deuxième préoccupation, c'est la volonté ardente de voir la guerre épargner notre jeunesse et notre pays, car nous réaliserons ainsi le vœu de tous ceux qui ont connu l'enfer des combats de 14-18.

Ce 11 novembre sera pour nous tous un jour de deuil et de recueillement, une fête de famille, mais en même temps, une manifestation de fraternité et l'affirmation de notre espérance dans l'avenir de notre pays et dans la paix.

Vive la France !".

L'assistance se dirigea vers le monument aux Morts, derrière le drapeau des Anciens Combattants escorté par 3 d'entre-eux porteur de leurs décorations. La gerbe du Conseil Municipal fut déposée au pied du monument, une minute de silence fut observée à la mémoire des victimes des guerres.

Le cortège, dans le silence défila dans le cimetière communal où les tombes garnis de fleurs marquaient le respect et le recueillement.

Pour clore la cérémonie un vin d'honneur fut offert par l'Amicale des Anciens Combattants dans une salle préparée à cet effet.



VOYAGE ANNUEL DU CLUB DU 3<sup>e</sup> LIGE D'UCHIZY

Où aller dans un rayon d'une centaine de kilomètres, quand, depuis de nombreuses années, on participe à la plupart des voyages organisés par les différentes sociétés du village ?

Pourquoi ne pas revoir des lieux déjà visités mais qui ont peut-être changé d'aspect ?

Solution adoptée ! On se décide pour le parc de la Tête d'Or à Lyon, en passant par les Dombes et en revenant par la rive droite de la Saône.

Le 25 juin à 8 heures, 40 personnes d'Uchizy et de Chardonnay, sur La Place de la Fontaine, attendent le car Dérangère, heureuses de sortir pour un jour de la monotonie quotidienne.

Voilà le car ! On s'installe, les organisateurs vous souhaitent la bienvenue et en route pour Châtillon sur Chalaronne, la première étape.

Beaucoup des participants connaissent déjà cette jolie petite ville fleurie qui a su garder son aspect moyen-âgeux et son activité. L'on peut voir que les massifs, les plates-bandes, les fenêtres, sont toujours aussi gais. La Chalaronne coule, paisible, entre ses maisons pittoresques sous ses ponts garnis de pétunias et de géraniums.

Quand on pense aux célébrités de Châtillon, c'est Saint Vincent de Paul qui vient tout de suite à l'esprit. Mais une plaque, près de l'église, attire notre attention. Elle nous dit qu'ici est né le botaniste Commerson qui apporta en Europe, entre autres plantes, l'hortensia et la bougainvillée.

Désireux d'en savoir davantage, voici ce que nous avons trouvé :

Né en 1727, il fait de solides études de médecine et d'histoire naturelle. Il rédige une "Description des poissons les plus rares de la Méditerranée". Il parcourt, outre la Bresse et le Bugey, la Suisse et la Savoie en herborisant et compose une flore alpine.

A Châtillon, il crée un jardin botanique qui lui attire les sarcasmes de sa famille et de ses compatriotes qui ne peuvent concevoir un jardin où ne poussent que des fleurs et pas de légumes !

A 40 ans, il se voit proposer d'accompagner, en qualité de médecin et de botaniste, l'expédition scientifique de Bougainville autour du monde.

Malgré une santé chancelante, il accepte. En février 1767, il embarque sur le navire l'"Etoile", avec ses livres, ses instruments, ses herbiers, ses caisses d'emballage et un jeune et solide domestique, Florent BARRET.

A chaque escale, Commerson explore la campagne avoisinante et étudie non seulement les plantes et les animaux mais la façon de vivre des populations.

Après l'Amérique du Sud et la traversée du détroit de Magellan, l'expédition entre dans le Pacifique, découvre l'Archipel des Tuamotu et "La nouvelle Cythère" (Tahiti) dont ils prennent possession au nom du roi de France. Puis ce sera l'île de France (île Maurice), l'île Bourbon (la Réunion) et Madagascar. Commerson y restera cinq ans à étudier le pays et y mourra d'épuisement sans avoir pu boucler le circuit.

Son fidèle domestique l'assista jusqu'au bout. On avait découvert en cours de route que Florent BARRET était une femme, Jeanne BARRET. Ce fut ainsi probablement la première femme à faire le tour du monde en bateau.

Nous reprenons le car pour gagner l'étape suivante : Pérourges.

La traversée des Dombes surprend agréablement les habitants d'un pays remembré, les riverains d'une route nationale d'une autoroute et d'une importante voie ferrée. On se croirait dans un paysage d'enfance. La route est bordée d'arbres, les buissons, les sentiers tortueux sont encore là, beaucoup de fermes ont conservé leur allure d'autrefois. On aperçoit quelques uns des milliers d'étangs qui parsèment la contrée.

Vers onze heures, voici Pérourges. C'était autrefois une cité riche et active. Des centaines de tisserands travaillaient le chanvre qui poussait alentour. Mais la première révolution industrielle causa sa ruine. Vers 1900 elle est sur le point de disparaître. Heureusement, une association de sauvegarde entreprend de la restaurer. Et aujourd'hui Pérourges est le type même de la ville moyen-âgeuse avec ses remparts, ses rues tortueuses, ses échopes et ses vieilles maisons. Mais la vie n'y est pas revenue et ce n'est qu'avec le tourisme d'été qu'elle reprend un semblant d'animation.

Vers midi, nous reprenons la route et nous allons déjeuner tout près au bord de l'Ain, à Pont de Chazey, au restaurant du chalet de Bresse. Le repas est apprécié de tous et à trois heures nous sommes prêts pour gagner Lyon. Nous visiterons le parc de la Tête d'Or et observerons la ville du haut de la colline de Fourvière.

C'est banal peut-on penser d'aller au Parc de la Tête d'Or ! Tout le monde connaît ! En fait, quand on se remémore on s'aperçoit qu'on n'y a pas mis les pieds depuis dix ans, ou trente \$ ou bien davantage.

Sa roseraie est une des plus belles de France. Les Japonais, qui n'ont rien à apprendre de quiconque en art floral, viennent la visiter. Pendant qu'une partie du groupe s'assied pour contempler et respirer à loisir les cent mille plants de rosiers, l'autre partie se dit que c'est dommage d'être venu jusque là sans aller voir les animaux. Et d'un bon pas nous allons rendre visite aux girafes, éléphants, loups, serpents, singes etc...

Puis nous traverserons Lyon pour gagner Fourvière. C'est vraiment un bel observatoire. Appuyés sur la murette, nous admirons l'ancienne capitale des Gaules et cherchons à repérer les principaux monuments.

Une visite à la basilique, qui, malgré ses belles proportions et sa riche décoration touche peu la sensibilité.

Plus émouvante est la petite chapelle de la Vierge noire. Que de prières et de supplications ont dû se faire dans ce lieu ! Que de cierges brûlés ! On a même établi une cheminée pour en évacuer la fumée ! La Vierge et son enfant sont revêtus de la même robe blanche, richement brochées, dont ne sort que leur tête. On est un peu surpris que cette dévotion si ancienne ait survécu jusqu'à nos jours. Mais pourquoi noire ?

A l'origine, c'étaient probablement des statuette païennes, de pierre ou de bois, qu'un berger ou un bûcheron trouvait dans le creux d'un chêne ou près d'une source. Leur séjour dans la terre les avait noircies, d'où leur nom de Vierges Noires, une fois placées dans la paroisse voisine. Puis au XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles on en fabriqua de nouvelles qui répondaient à des critères précis : en bois, 70 cm de haut, position assise, Jésus enfant sur les genoux et bénissant, mains et visage peints en noir. On peut en voir un bel exemple à Saint Philibert de Tournus : Notre Dame la Brune (qui a été repeinte). Les lieux de culte qui en possédaient étaient assurés d'attirer une foule nombreuse car ces statues étaient réputées miraculeuses. Celle de La Chaux, près de Nuisery, est encore le centre d'un pèlerinage annuel.

Mais la journée se termine. Il va falloir rentrer. La route du retour longe les monts du Beaujolais, traverse Villefranche et sa "calade". Pour ne pas manquer à la tradition, les spécialistes sont invités à pousser leurs chansonnettes ou à raconter des histoires. Ils s'exécutent gentiment.

A 20 heures, nous sommes sur la place d'Uchizy. Tout le monde a l'air satisfait de cette journée de détente, bien organisée et bien commentée.

A la prochaine fois !

CLUB DU 3ème AGE D'UCHIZY

SORTIE FRITURE

=====

11 heures 15', 19 septembre 1982. Cinquante membres de notre club remplissent le grand car Dérangère pour aller manger la friture comme nous le faisons tous les ans à cette époque. Cette année le restaurant choisi est le "Relais de Saône" tenu par le chef Bernard POTOT au Port d'Arciat à Crèches sur Saône. Notre choix s'est révélé excellent, car parmi les autres restaurants contactés, c'est celui qui nous a fait les prix les plus intéressants pour un repas abondant et de qualité. Nous le recommandons vivement aux autres clubs.

Malgré un épais brouillard au départ, le trajet s'est déroulé sans incident et le soleil nous attendait à notre arrivée à midi précis.

Installés dans l'immense salle du premier étage, les convives dégustèrent l'assiette garnie de tomates, concombres, céleris, carottes, betteraves rouges, haricots en grains, lentilles, riz, tranche de jambon et oeuf dur. Puis au choix : délicieuse friture ou truite alléchante. Ensuite, haricots verts sautés, pommes de terre rissolées, fromage blanc à la crème ou plateau de fromages, bonne portion de vacherin et café. Le tout pour 45 F.

Vers 16 H 30', nous quittons cet établissement pour remonter dans le car qui nous conduisit au zoo de la Maison Blanche. Il faisait alors très chaud, mais le parcours ombragé rendait la visite très agréable. Nous y avons vu les oiseaux, les gros animaux (yacks, buffles, girafes) les fauves (lions, panthères, tigres, loups), les singes, les gros serpents (boas), etc... A 18 H la visite terminée, nous reprenions le car qui nous ramena à UCHIZY au rythme des chansons anciennes des spécialistes de notre club.

Tous contents de cette sortie bien réussie, nous nous souhaitons de nous retrouver en forme pour recommencer l'année prochaine.

H.M.

ARRETE PREFECTORAL DU 05/05/1982

Pendant l'année 1982, les colombiers autres que ceux de pigeons-voyageurs seront fermés durant une période de 15 JOURS ayant pour point de départ le 15 octobre.

CONGES ANNUELS DES AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES

Liste des jours de fêtes légales en dehors des dimanches, avec la référence du texte concernant chacun de ces jours fériés :

- 1er janvier Avis du Conseil d'Etat du 23 mars 181
- Lundi de Pâques Loi du 8 mars 1886
- Fête du travail - 1er mai Loi du 30 avril 1947 modifié par Loi du 29 avril 1948
- 8 mai Loi du 2 octobre 1981
- Ascension Arrêté du 29 germinal An X et article 42 de la Loi du 9 décembre 1905
- Lundi de Pentecôte Loi du 8 mars 1886
- Fête Nationale Loi du 6 juillet 1880
- 14 juillet
- Assomption 15 août Arrêté du 29 Germinal An X et article 42 de la Loi du 9 décembre 1905
- Toussaint 1er novembre d°
- Fête de la Victoire de 1918 Loi du 24 octobre 1922
- Noël Arrêté du 29 germinal An X et article 42 de la Loi du 9 décembre 1905

Un congé non pris ne donne lieu a aucune indemnité compensatrice.

H.J.

C O N S C R I T S

=====

Classe 1983

Les conscrits, classe 1983, s'organisent pour fêter leur 20ème anniversaire. Leur banquet traditionnel aura lieu courant janvier. Au préalable, ils iront remettre une cocarde aux classes en 3 et ils les inviteront au banquet.

Le soir, un bal sera animé par un orchestre dynamique. Les conscrits invitent toute la jeunesse d'Uchizy et de la région à venir à cette soirée dansante.

1983

Conscrits

- TALMARD Jean Luc
- GRAVALLON Nathalie
- GRAVALLON Annick
- GUYONNET Yvette
- CORNU Annie
- JAMES Patrick
- GUYONNET Nadine
- FAVIER Corinne
- VERNET Jean François
- BELOT Laurent
- TALMARD Isabelle
- PIPONNIER Sylvie
- SIMON Carole
- LEGAY Jacques
- STEPHAN Sylvie

1984

Sous-conscrits

- THEVENARD Pascal
- CHAUDAGNE Myriam
- MARPAUD Michelle
- SALLETT Rachelle
- CLERC Laurent
- JAMES Annick
- LAFARGE Louis
- FOLLET Aline
- GUYONNET Philippe
- DUMAS Marie-Pierre
- PECHOUX Annie
- SIMON Béatrice
- DEBARBIEUX Philippe
- BELLASI Muriel

H.J.

# Classe 1942-43



## Uchizy

1er rang : PARIOT Jeannette, CORNUTRAIT Marcel, BORJON Maurice, FICHET Paul, ROUGEBOUX Maurice, MARPAUD Roger, SALLET Albert, BURTEAU Marthe.

2ème rang : PECHOUX André, BOIS André, BERTRAND Lucien, JACQUIN Jean, SALLET Robert, LAFARGE Louis, ANTOINAT, TAILLEFER Jean, PERRUSSET Charles,

3ème rang : PERRUSSET Emile, BRUNET Francis, TROLLY Louis, MARTIN Georges, BOURDON Tonin, PENIN Robert.

4ème rang : TALMARD Louis, GUICHARD André.

LISTE DES PERSONNES AYANT FAIT DON DE LEUR PORTION  
DE FOIN AU BUREAU D'AIDE SOCIALE

ANNEE 1981

=====

|                               |                               |
|-------------------------------|-------------------------------|
| AUBOEUF-LOCRAV Pierre         | LAGAY-TROLY Marthe            |
| BERTOLINI-COMAT Pierre        | LARDY-LUSSIAUD Martial        |
| BOURGEOIS-CAPEZ Charles       | LARGE-COCOÛNE Bernard         |
| BRAVARD Emile                 | LEGRAND Etienne               |
| BUGAUT-OLLIVARY Georges       | MALVERT Marie-Antoinette      |
| Mme CHARDIGNY Simone          | MEYRIEUX Pierre               |
| CROIZET-DAVID Jean Claude     | Vve MONIN-BROUILLARD Marthe   |
| DECHELETTE-TIXIER Eric        | PARNOTTE-MOREL François       |
| DELPHIN-VIVANT Pascal         | PELLET Jean Paul              |
| Vve DEROCHE-PERRUSSET Andrée  | PERNOT-BOZETTO Guy            |
| DI-LORENZO-FICHERA Antoinette | ROUX-FOLLET Jean Max          |
| DUMAS-LATTAQUE Gaston         | STEPHAN-BELANGE Alphonse      |
| DUMAZOT-BUGAUT Gérard         | TALMARD-GUYONNET Jean         |
| DURAND-VERNAY Daniel          | TALMARD-BOURDAIS Paul         |
| ECHALIER-LETHENET Marcel      | Vve THEVENARD-BUIRET Hortense |
| GUYONNET-BRUNET Jean Marc     |                               |

ANNEE 1982

=====

|                               |                             |
|-------------------------------|-----------------------------|
| AUBOEUF-LOCRAV Pierre         | LAGAY-TROLY Marthe          |
| AUBOEUF-MEUTZNER Pierre       | LARGE-COCOÛNE Bernard       |
| BELOT-JOUVANCEAU Paul         | MEYRIEUX Pierre             |
| BERTHELON-DELAUNAY Raymond    | MORIE Désiré                |
| BRAVARD Emile                 | PARNOTTE-MOREL François     |
| CHARDIGNY Simone              | PERNOT-BOZETTO Guy          |
| CHERVIER-PROST Léonie         | PRADIER-DERANGERE Alain     |
| DELPHIN-VIVANT Pascal         | RICARD Camille              |
| DECHELETTE-TIXIER Eric        | ROUX-FOLLET Jean Max        |
| DI LORENZO-FICHERA Antoinette | SALLET-BRIDON Gérard        |
| DURAND-VERNAY Daniel          | STEPHAN-BELANGE Alphonse    |
| GELMINI-JACQUES Serge         | TALMARD-GUYONNET Jean       |
| GUICHARD-PRADIER Arlette      | TALMARD-BOURDAIS Paul       |
| GUICHON-RETY Bernard          | TALMARD-DUPUIS Philibert    |
| GUYONNET-BRUNET Jean Marc     | TEMPORAL-CANARD Jean Claude |
| JOSSERAND-BERTHOD Hippolyte   |                             |

Que toutes ces personnes en soient vivement  
remerciées.

H.J.



D O N S R E C U S E N 1 9 8 2

=====

1°) ANCIENS COMBATTANTS :

-----

|                |        |
|----------------|--------|
| - Anonyme..... | 500,00 |
| - " .....      | 317,80 |
| - " .....      | 100,00 |
|                | <hr/>  |
|                | 917,80 |
|                | =====  |

2°) ASSOCIATION A.C.P.G. - C.A.T.M.

-----

|                            |          |
|----------------------------|----------|
| - M. PRELONGE Robert.....  | 50,00    |
| - M. GREZAU.....           | 100,00   |
| - Mme GUERIN Marie.....    | 150,00   |
| - M. CORNU Henri.....      | 10,00    |
| - M. LARGES Jules.....     | 100,00   |
| - Mme DESROCHE Andrée..... | 100,00   |
| - M. TERRIER Léon.....     | 30,00    |
| - Mme MIGNARD Maria.....   | 300,00   |
| - M. ANDRE Pierre.....     | 100,00   |
| - Anonyme.....             | 200,00   |
|                            | <hr/>    |
|                            | 1 140,00 |
|                            | =====    |

3°) LA BOULE SARRAZINE

-----

|                                 |        |
|---------------------------------|--------|
| - Mme Vve BERTOLINI Angèle..... | 100,00 |
|---------------------------------|--------|

4°) BUREAU D'AIDE SOCIALE

-----

|                                |        |
|--------------------------------|--------|
| - M. MICHEL Henri.....         | 100,00 |
| - Mme Vve CHERVIER Léonie..... | 100,00 |
| - Crédit Agricole.....         | 150,00 |
| - Anonyme.....                 | 100,00 |
| - " .....                      | 100,00 |
|                                | <hr/>  |
|                                | 550,00 |

5°) CLUB DU 3e AGE

-----

|                                |        |
|--------------------------------|--------|
| - Famille CORLIN Claude.....   | 150,00 |
| - Mme Vve CHERVIER Léonie..... | 100,00 |
| - Mme Vve MORIE Roger.....     | 100,00 |
| - M. MORIER André.....         | 100,00 |
| - Anonyme.....                 | 100,00 |
| - Mariage JMAES-PILLER.....    | 88,50  |
| - " DEBARBIEUX-MONNOT.....     | 67,00  |
| - M. GAUDEZ Georges.....       | 50,00  |
| - M. STEPHANI.....             | 50,00  |

|                                 |       |
|---------------------------------|-------|
| - Mme Vve CHAPELIER Louise..... | 50,00 |
| - M. PERRIN.....                | 50,00 |
| - Mme Vve VANNIER Marie.....    | 45,00 |
| - Mme Vve BOURDON Marie.....    | 35,00 |
| - Anonyme.....                  | 35,00 |
| - M. BERTOLINI Pierre.....      | 20,00 |
| - M. CANARD André.....          | 20,00 |
| - M. TALMARD Philibert.....     | 20,00 |
| - Mme Vve LACROIX Marie.....    | 20,00 |
| - Mme Vve LAFARGE-MEUNIER.....  | 30,00 |
| - M. GAUTHERON Jules.....       | 25,00 |
| - Anonyme.....                  | 15,00 |
| - Photographe du Dauphiné.....  | 8,00  |
| - Mme Vve VALES Marie.....      | 5,00  |
| - Mme PRADIER Eléonore.....     | 2,00  |

1 185,50

=====

6°) COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS

|                                      |          |
|--------------------------------------|----------|
| - Crédit Agricole.....               | 150,00   |
| - Camping National 6.....            | 300,00   |
| - M. SCHORI Georges.....             | 100,00   |
| - Mme Vve GRANGER Julie.....         | 100,00   |
| - M. MOINE René.....                 | 150,00   |
| - M. ZONGUET.....                    | 100,00   |
| - Mme Vve LAFARGE Marie.....         | 50,00    |
| - M. MORIE Raymond.....              | 200,00   |
| M. LAFARGE Jean Pierre.....          | 50,00    |
| - Coopérative Agricole (dissolution) | 3 727,40 |
| Mariage : - JAMES-PILLER.....        | 88,50    |
| - JACOB-AVGOLI.....                  | 700,00   |
| - PIPONNIER-BRETIN.....              | 105,00   |
| Décès : - M. MIGNARD Marcel.....     | 300,00   |
| - M. MORIE Roger.....                | 100,00   |
| - M. MORIER André.....               | 100,00   |
| - M. CORLIN Claude.....              | 150,00   |
| - M. BUGAUT Georges.....             | 270,00   |
| - Anonyme.....                       | 100,00   |

6 840,90

=====

7°) COOPERATIVE SCOLAIRE

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| - Crédit Agricole.....            | 150,00 |
| - Mme MORIE Antoinette.....       | 100,00 |
| - Mme GUYONNET Paulette.....      | 50,00  |
| - Mme CHACHUAT.....               | 100,00 |
| - Mme TALMARD Nicole.....         | 30,00  |
| - Mme Vve CHERVIER Léonie.....    | 100,00 |
| Mariage : - PIPONNIER-BRETIN..... | 105,00 |
| - Anonyme.....                    | 100,00 |

735,00

=====

8°) COMITE CYCLISTE

- Mme Vve BERTOLINI Angèle..... 100,00

9°) UNION SPORTIVE SARRAZINE

- Mariage DEBARBIEUX-MONNOT..... 67,00

Les Présidents et, en particulier les trésoriers des Associations bénéficiaires de ces dons, remercient vivement leurs généreux donateurs et leur assurent de toute leur affection et dévouement.

H.J.



## *Quand nous étions sur la Côte d'Azur...*

Le vieux Village d'EZE et le CAP-FERRAT  
vus de Giraudy-Bellevue, Grande Corniche (A.-M.)

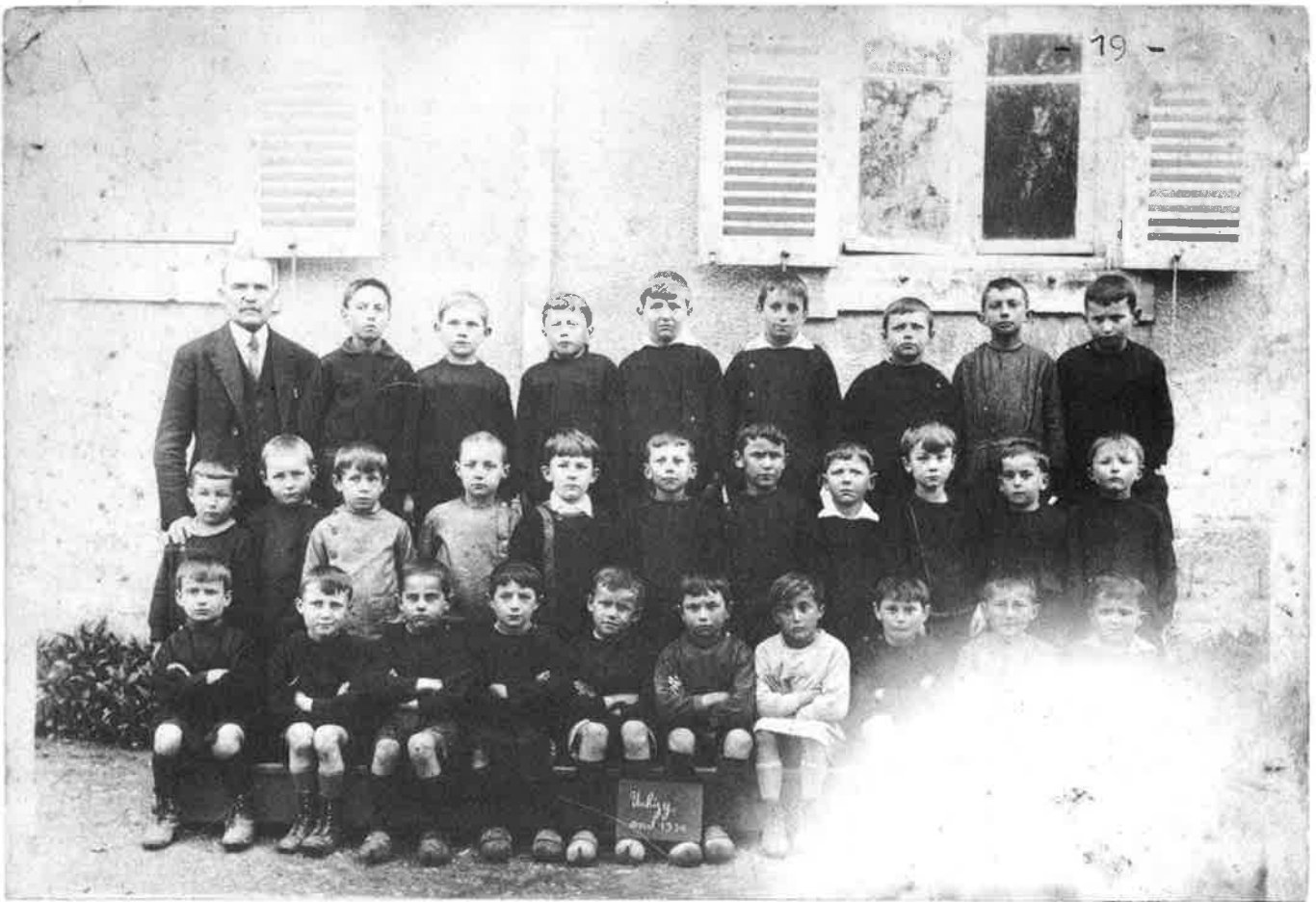
DOUDET G., ... BERTOLINI J., THEVENARD S., M. et Mme DEFOY, ...  
PROMPT M., BERTOLINI R., GREUZARD J., CRETIN A., GAUDEZ R.,  
DANANCHER C., COULON G., CORNU P., DANANCHER S., DANANCHER D.,  
BERTOLINI ? COULON, SALLET A.

### AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE DE GARCONS D'UCHIZY

L'amicale des anciens élèves de l'école d'Uchizy a été fondée en 1932 et approuvée par le Préfet de Saône et Loire le 15/07/1932.

Son siège était à l'école de garçons. Son but : maintenir et réserver les liens de bonne et franche camaraderie qui ont pris naissance sur les bancs de l'école.

Nous notons que la dernière réunion générale tenue par cette association est le 03/10/1959 suivant les archives tenue au siège.

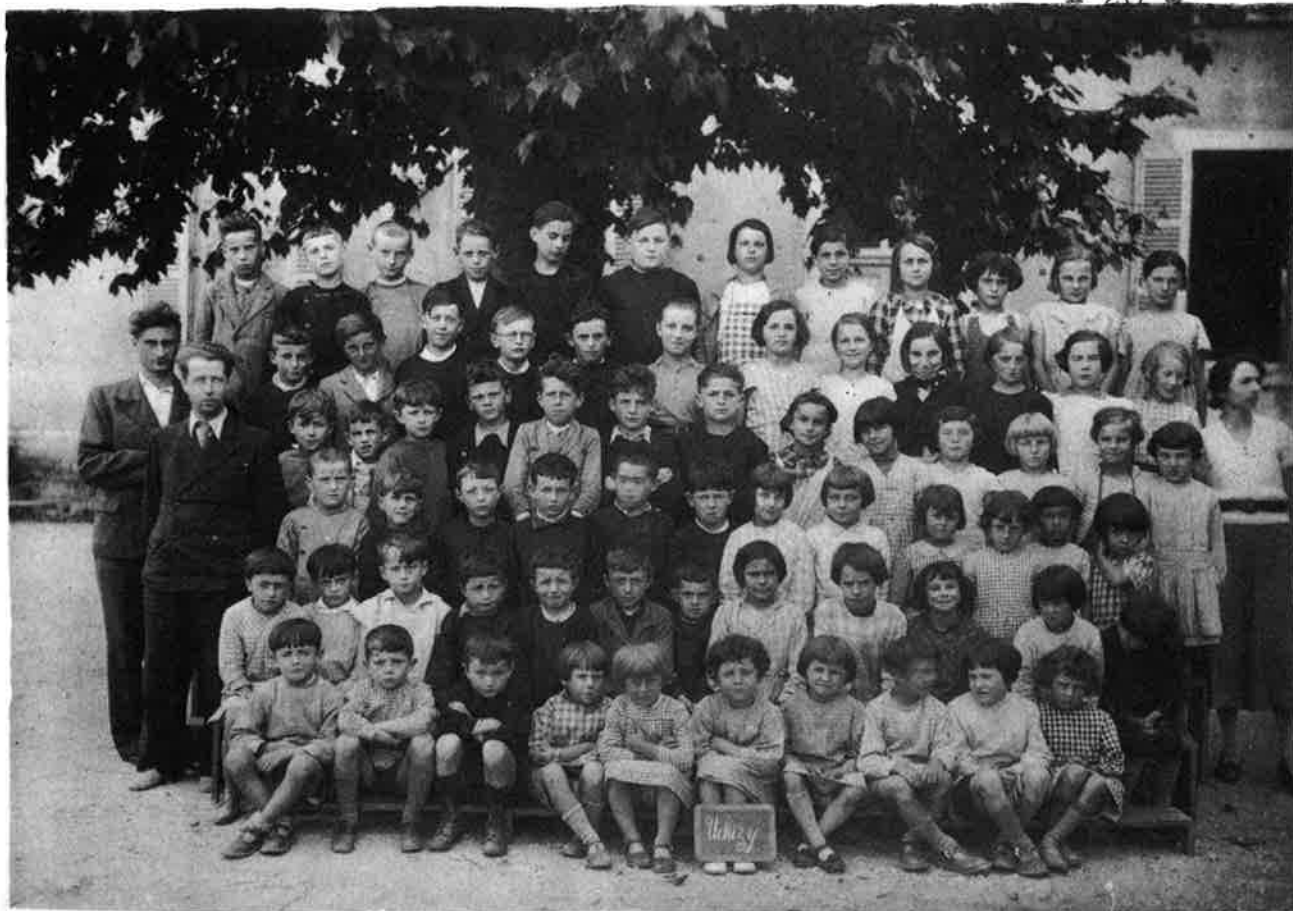


1er rang : PRADIER René, PENIN Robert, TROLLY Louis, PECHOUX André, ROY René, LAFARGE Louis, PERRUSSET Emile, BOIS André, BOURDON Tonin, PERRUSSET Jacques.

2ème rang : SALLET Jean, MARTIN Georges, MORIE André, DENOREAZ, DECOEUR Henri, LAFARGE Jean, SALLET Albert, BRUNET Francis, LAFARGE Jacques, BERTHIER René, BUCHILLET Joanny.

3ème rang : L'instituteur M. ROZAND Pierre, CORNU Marcel, PAQUELET Roger, BOUILLET Charles, BRUNET André, LAFONTAINE Georges, GRIVEAU Auguste, BOURDON Albert, BERTRAND Lucien.

H.J.



*Souvenir Scolaire*  
 Année 1937

1<sup>er</sup> rang : LUSSIAUD P., COLLIN P., BERTRAND M., ... , JETON Y.,  
 DUFAL G., BUCHILLET A., ... , PENIN, LECUELLE S.

2<sup>ème</sup> rang : BOURDON J., BURTEAU J., LAFARGE X., FORAY, FORAY,  
 MIGNARD L., CORLIN R., ... , SARRIEN H., LAFARGE M., BROUILLARD.

3<sup>ème</sup> rang : MARPAUD J., DOUDET M., MIGNARD C., PEDEUX S., TROLLY M.,  
 BERTOLINI R., ... , MEULEAU A., GAUDEZ G., MORIAUX R., PECHOUX M.,  
 GENETIER M.R.

4<sup>ème</sup> rang : TAILLEFER G., LAFARGE G., LUSSIAUD J., GAUDEZ M.,  
 DOUDET G., PENIN R., BUCHILLET H., LAFARGE M., ... , MALATIER,  
 JETON J., SARRIEN, CLERC M.T.

5<sup>ème</sup> rang : PERRUSSET R., JETON G., CORNU M., PERRUSSET J.,  
 BURTEAU M., LONGIN J., CORNU O., MEULEAU G., CRETIN D., BROUILLARD E.,  
 LABEUF M.T., MALOT R.

6<sup>ème</sup> rang : PERRUSSET G., DESMARIS J., MARPAUD M., PERRUSSET G.,  
 PRADIER R., MARTIN G., LAFARGE J., DOUDET J., LAFARGE L., MALATIER  
 MARTIN G., MORIAUX S.

Les instituteurs : M. LONGIN Philibert, M. PERRUSSET Gaston,  
 Melle VAUPRE Suzanne

A N N E E 1 9 8 2

ETAT CIVIL

Nos joies et nos peines

Naissances :

|                         |               |
|-------------------------|---------------|
| Sandrine LAFARGE.....   | le 20/01/1982 |
| Thomas GOIN.....        | le 26/01/1982 |
| Jean Baptiste ROUX..... | le 26/04/1982 |
| Adeline CANARD.....     | le 10/08/1982 |

Mariages : Dans la Commune

|  |               |
|--|---------------|
| JAMMES Jean Michel et PILLER Viviane   | le 06/03/1982 |
| JACOB Claude et AVGOULI Aspasia.....   | le 11/06/1982 |
| PIPONNIER Sylvie et BRETIN Noël.....   | le 04/09/1982 |
| MERLIN Jean Louis et BOULANGER Josiane | le 24/09/1982 |

En dehors de la Commune

|  |               |
|--|---------------|
| DEBARBIEUX Christian et MONNOT Colette | le 18/09/1982 |
|--|---------------|

Décès :

|  |               |
|--|---------------|
| ANSELME Henri à 71 ans.....                  | le 23/10/1982 |
| BADET Maria à 81 ans.....                    | le 08/06/1982 |
| BERTOLINI Martin à 82 ans.....               | le 06/07/1982 |
| BUGAUT Georges à 62 ans.....                 | le 21/05/1982 |
| CORLIN Claude à 96 ans.....                  | le 30/05/1982 |
| FABOUX Roger à 55 ans.....                   | le 28/02/1982 |
| HAUDET Marie à 69 ans.....                   | le 08/06/1982 |
| GAY Eugène à 84 ans.....                     | le 26/04/1982 |
| IDMON Vve LAFARGE Jeanne Marie à 90 ans..... | le 08/11/1982 |
| LAFARGE Léon à 86 ans.....                   | le 14/11/1982 |
| LEGAY Pascal à 17 ans.....                   | le 07/09/1982 |
| MARIN Claude à 81 ans.....                   | le 06/01/1982 |
| MIGNARD Marcel à 70 ans.....                 | le 04/02/1982 |
| MORIE André à 74 ans.....                    | le 02/06/1982 |
| MORIER Roger à 73 ans.....                   | le 18/04/1982 |
| NAZARET Vve LACROIX Marguerite à 90 ans..... | le 16/09/1982 |
| PROST Vve LUSSAUD Octavie à 84 ans.....      | le 19/11/1982 |

Nouveaux habitants à UCHIZY

|                            |         |               |
|----------------------------|---------|---------------|
| M. et Mme BENECH-BOURDON   | arrivés | le 01/03/1982 |
| M. et Mme FAVRE-MEILHAC    | "       | le 11/10/1982 |
| Melle GILLET Marguerite    | "       | le 01/08/1982 |
| M. et Mme JOBARD-DESCHAMP  | "       | le 15/10/1982 |
| M. et Mme HERITIER-SPANU   | "       | le 15/08/1982 |
| M. et Mme MERLIN-BOULANGER | "       | le 01/11/1981 |
| M. et Mme PICAUD-SPANU     | "       | le 01/11/1982 |





*Le Préfet*

Commissaire de la République

Monsieur le Maire,

Vous avez le bonheur d'habiter l'une des plus belles régions de France. On dit souvent qu'elle résume en elle-même toutes les qualités de notre pays : équilibre et harmonie de ses paysages, richesse de son histoire et, dans leur diversité, de ses terroirs.

Avec tous les élus de ce département, vous l'avez en charge.

Installé depuis peu parmi vous, j'ai ressenti comme un très grand privilège d'être chargé par le Gouvernement de représenter l'Etat dans votre département. Nous allons travailler ensemble, en confiance et, si vous le voulez, en amitié.

La grande réforme de la décentralisation a élargi vos responsabilités, libéré vos initiatives. Dans l'esprit nouveau qui préside désormais à vos rapports avec l'administration, vous pouvez compter sur ma disponibilité à votre égard, sur le concours loyal et désintéressé de l'équipe de Sous-Préfets qui m'entoure, de l'administration préfectorale qui m'assiste, des services administratifs dont j'assume la direction.

Mon honneur sera d'être associé à l'œuvre que vous poursuivez, d'assurer à la Saône-et-Loire, terre chargée d'histoire, un avenir qui soit à la mesure de ses potentialités économiques, de la capacité et de l'ambition de ses hommes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments bien cordialement dévoués.

*Jacques Guérin*

Jacques GUERIN

|                         |               |
|-------------------------|---------------|
| MAGNE JUCHIZY (71)      |               |
| COMM. DE SAONE-ET-LOIRE |               |
| LE                      | 13. OCT. 1982 |
| N°                      | 1440          |

## LA MOISSON

=====

Tirée par deux paires de boeufs ou par 3 chevaux, la moissonneuse amenait la fête, pendant le mois d'aût dans les fermes.

Le blé passant à l'intérieur de la machine se trouvait ficelé : ce sont des gerbes que des fourches chargeaient sur un char pour les engranger.

## LA BATTEUSE

=====

La machine à battre demandait beaucoup de monde, c'est pourquoi les voisins s'entraidaient.

Levés à 3 heures, tous les hommes du voisinage arrivaient à la ferme intéressée, buvaient le café et la liqueur. Après ce petit remontant le chef de maison trouvait à tout le monde le travail qui lui convenait : trois hommes sur le gerbier se changeaient toutes les heures ; deux autres coupaient les liens des gerbes, le suivant poussait le blé dans la machine et au bout les grains tombaient dans les sacs. Les trois hommes les plus forts étaient choisis pour charger les sacs pleins de 100 kg environ sur leurs épaules et les rangeaient dans le grenier de la ferme. Trois mécaniciens surveillaient le bon rendement de la machine.

La paille sortait par les "dames". D'autres bénévoles portaient des fourchées de paille sur le pailler. Les enfants de la ferme, eux, apportaient du vin aux gosiers secs des travailleurs. La fermière affairée à sa cuisine préparait le repas, le repas de noces pourrait-on dire.

À 9 heures, les hommes marquaient une pause : le café au lait, le lard, le saucisson et le fromage contentaient leur estomac.

À 12 heures, le festin : soupe, salade russe, pot au feu, lapin, haricots, rôti, fromage, compote, café. Tout cela arrosé du vin du cru.

Le repas du soir n'était servi qu'une fois le battage terminé. Ce repas nocturne était accompagné de chants et de monologues.

À la fin des blés, des derniers jours de moissons il y avait dans les grandes fermes des fêtes plus grandes que ces mêmes fermes, "La Rougelle".

Ce blé était ensuite conduit au moulin pour revenir dans la ferme sous forme de poudre : la farine.

INFORMATIONS DIVERSES

VIE COMMUNALE N° 646 DE SEPTEMBRE 1982

LE MAIRE DE SOMMEDIÈUE (MEUSE) DEMISSIONNE POUR POUVOIR  
CREER DES EMPLOIS

Maire de Sommedieue depuis 17 ans, le docteur Barat-Dupont vient d'être placé devant un choix cornélien : garder son écharpe ou participer à la création d'une société d'économie mixte destinée à sauver l'emploi sur sa commune.

En tant que maire, il avait lui-même lancé l'idée de cette société d'économie mixte dans laquelle les ouvriers licenciés d'une entreprise locale en faillite devaient détenir 70 % des actions. Deux autres industriels avaient accepté de prendre 10 % et lui-même, à titre personnel, 10 %.

Dans le même temps, le docteur Barat-Dupont avait convaincu le conseil municipal de racheter les bâtiments de l'entreprise en faillite pour les louer à la nouvelle société ainsi constituée.

Mais la loi interdit que l'on puisse, en tant que Maire, louer des bâtiments à une société dont on est par ailleurs actionnaire...

Le Commissaire de la République a donc demandé au docteur Barat-Dupont de choisir. Celui-ci a aussitôt proposé de se retirer de la société.

Mais les deux autres industriels qu'il avait associés à l'affaire ne l'ont pas entendu de cette oreille. Ils ont annoncé qu'ils se désisteraient à leur tour si le docteur Barat-Dupont maintenait son retrait.

"Je ne pouvais pas abandonner les ouvriers à leur sort, conclut le docteur Barat-Dupont. Etre un bon Maire, c'était m'occuper avant tout de l'emploi de mes administrés... et donc, curieusement, de démissionner".

L'ancien maire reste néanmoins conseiller municipal. Il conserve par ailleurs son mandat de conseiller général.

L'ART DE VIVRE A LA CAMPAGNE, SELON M. LE MAIRE DE BOUDES  
(PUY DE DOME)

On n'avait jamais vu ça : un maire qui fixe par arrêté municipal la façon dont les citadins doivent se comporter dans son village ! C'est le Maire de Boudes, une commune auvergnate de 260 habitants, qui a pris cette initiative. Agacé par des plaintes de certains vacanciers ou résidents secondaires qui refusent d'accepter les réalités malodorantes ou bruyantes, quelquefois, de la vie rurale, il a choisi de leur répondre par l'humour en publiant l'arrêté suivant :

Article premier : Les citadins venant résider dans la commune devront cohabiter sans plainte avec les animaux domestiques (coqs, dindes, porcs, vaches, moutons, etc...) et supporter les servitudes et contraintes entraînées par leur élevage.

Article II : Les citadins devront entendre avec respect, s'ils ne peuvent pas les écouter avec plaisir, les bruits de la vie naturelle et sauvage (chant du rossignol, etc...).

Article III : Les citadins devront s'accoutumer aux sons traditionnels du village (bruit de l'enclume, sonnerie des cloches, etc..).

Les coqs pourront donc chanter en toute quiétude, désormais à Boudes. Ils auront la loi pour eux !

M. le Maire commente : "J'ai voulu donner -avec le sourire- une petite leçon aux citadins, faire comprendre que c'est aux gens de la ville de se plier aux usages de la campagne, et non l'inverse. Les vaches, les chevaux étaient là avant eux et ils seront encore là après eux !".

#### SAONE ET LOIRE : MARIAGE RATE

Elles étaient quatre à vouloir unir leurs destinées !

Quatre communes de Saône et Loire nommées Louhans, Châteaurenaud, Branges et Sornay. Mariage de raison. C'était l'époque où les communes qui fusionnaient recevaient la promesse de subventions substantielles. Mais le ménage à quatre n'a pas marché longtemps.

"Au bout d'un an et demi, raconte le secrétaire du maire de Branges, Rebillard, on a commencé à sentir que tout allait se faire sur Louhans, la commune-centre, et que les communes associées auraient très peu du gâteau." Dès lors, les communes de Branges et de Sornay ont tout fait pour retrouver leur liberté. Elles l'ont obtenue en 1980, mais les séquelles du divorce continuent. Les anciens conjoints n'arrivent pas à s'entendre pour le partage du patrimoine acquis en commun.

"Il y a eu 2 millions d'acquisition de patrimoine pendant les 5 années de fusion, affirme M. Rebillard. On nous a d'abord proposé une somme de 116 000 F. Et puis à la réunion suivante, on nous demandait de reverser 6 000 F à Sornay. En fin de compte, le conseil municipal de Branges a préféré mettre l'affaire devant le tribunal administratif".

Les relations de Branges et de Louhans sont détériorées, en outre, par des incomptabilités de caractère. Branges est une commune rurale, Louhans est un centre commercial. "Les Louhannais, dit-on à Branges, ont toujours considéré les gens de la campagne comme des paysans. Ils se sont toujours crus supérieurs à nous, ils verront qu'on peut très bien se débrouiller sans eux".

H.J.

VIE COMMUNALE N° 647 DE OCTOBRE 1982

=====

RAMASSAGE SCOLAIRE A PRESSAC (VIENNE) : LES PARENTS AU VOLANT

Si vous passez par Pressac, peut-être serez-vous surpris de croiser des voitures particulières arborant le panneau réglementaire "Transport d'enfants". Rien d'étonnant puisque depuis un an la municipalité de Pressac demande aux parents d'élèves d'assurer le ramassage des écoliers à domicile.

Chaque matin, trois mères de famille font ainsi plusieurs fois le tour de la commune avec leur voiture pour emmener une cinquantaine d'enfants à l'école... même opération le soir pour le retour à la maison. Les chauffeurs bénévoles reçoivent une indemnité de 2,03 F par kilomètre parcouru. Les sommes sont versées par la commune qui perçoit elle-même une subvention du Conseil Général... à concurrence de 85 % du coût pour les enfants éloignés de plus de 3 km de l'école et de 50 % pour ceux demeurant entre 1,5 km et 3 km. Neuf itinéraires ont été étudiés par la Direction de l'Équipement de la Vienne... Chacune des trois voitures effectue trois tours de ramassage en emmenant cinq à six enfants à chaque fois... Vous le voyez, l'organisation est rigoureuse... et tout le monde y trouve son compte. Les parents préfèrent cette solution à celle du car de ramassage qui oblige les petits écoliers à se lever très tôt le matin et à patienter au bord de la route par tous les temps.

Quant à la municipalité, elle voit son problème résolu à moindre frais... en tout cas la dépense est supportable, avoue le Maire M. NICOLAS.

Reste le dévouement des parents... les trois mères de famille volontaires ont dû se soumettre à une visite médicale annuelle (comme pour les chauffeurs de poids lourds)... la voiture est par ailleurs passée aux mines régulièrement... une assurance complémentaire est contractée et bien sûr le panneau réglementaire "Transport d'enfants" doit être fixé à l'avant et à l'arrière du véhicule.

Bref, tout est fait dans les règles de l'art du code de la route.

Devant le succès de la formule, l'expérience a été reconduite cette année encore.

.../...

LIMOUSIN : LES COMMUNES REGLEMENTENT LA CUEILLETTE DES CHAM-  
PIGNONS

Chaque automne, la guerre du cèpe se rallume, dans les communes du Limousin et du Sud-Ouest. Les incidents se succèdent entre les propriétaires de bois et les ramasseurs de champignons qui viennent souvent par "commandos", ratissent tout et repartent avec des camions remplis de cageots de cèpes.

Pour limiter cette invasion, plusieurs communes des arrondissements d'Ussel (Corrèze) et d'Aubusson (Creuse) ont décidé de réglementer le ramassage des champignons, sur leur territoire, en décrétant une "ouverture" et une "fermeture" comme pour la chasse et la pêche. Pour cela, elles ont créé des Associations communales de propriétaires (A.C.O.P.) qui ont adopté un règlement selon lequel la cueillette des champignons ne sera autorisée, pour les personnes étrangères à la commune, que du samedi midi au lundi midi, avec un maximum de 5 kilos par personne et par jour.

Pour le docteur Cloup, maire et conseiller général de Saint-Setiers (Corrèze), une commune du plateau de Millevaches, c'est un règlement libéral. "En un week-end, une famille de trois personnes peut emporter 45 kilos de cèpes. C'est déjà pas mal ! Certains propriétaires auraient voulu interdire totalement le ramassage. Le sous-préfet est intervenu pour obtenir ce compromis. Nous sommes dans une région pauvre, ajoute M. Le Maire. Les cèpes représentent l'une de nos rares richesses. Elles apportent, à certaines familles, un revenu complémentaire qu'il fallait bien préserver".

Il est probable que l'initiative des communes limousines sera suivie par d'autres communes du Sud-Ouest. En Dordogne en particulier, des réunions d'information ont eu lieu, en présence des autorités préfectorales et locales.

"LA GIFLE", VERSION MUNICIPALE...

A cause d'une gifle, les 1 400 habitants de Saint Georges les Bains (Ardèche) ont dû renouveler une partie de leur conseil municipal, le 1<sup>er</sup> septembre dernier.

Tout à commencé le 25 mai. Au cours d'une réunion houleuse du Conseil Municipal, le Maire le Dr ARCHE, excédé par les propos de sa première adjointe, se leva brusquement et lui dit : "Si vous continuez, je vous gifle !".

"Chiche", répondit Mme FOURDACHON. Et vlan ! sur la joue de l'adjointe qui, derechef, rendit la pareille à M. le Maire. Les conseillers intervinrent à ce moment-là pour les séparer, mais M. Le Maire, rendu furieux, eut le temps d'envoyer son poing dans la figure de Mme FOURDACHON qui s'empessa d'aller à la gendarmerie faire constater son oeil au beurre noir.

La crise qui couvait depuis plusieurs mois entre le maire et une partie de ses conseillers avait ainsi atteint le point de non retour. Le Maire préféra démissionner de ses fonctions de conseiller municipal et de maire. Trois autres conseillers ayant renoncé à leur mandat, en raison du climat de travail peu favorable, le renouvellement a donc porté sur 4 sièges.

#### NANTES : BUS GRATUIT LES JOURS DE CONGE

Pour la première fois en France, la ville de Nantes a instauré la gratuité des autobus pour les enfants du primaire les jours de congé. Les enfants ne paieront pas non plus lorsqu'ils se déplaceront en ville avec les enseignants.

Alain Chenard, député-maire de Nantes, a précisé que cette décision avait pour but de favoriser "l'exercice normal du tiers-temps pédagogique". Les jours de congé (mercredi et dimanche), il suffira aux enfants de présenter la carte scolaire délivrée par les enseignants pour bénéficier de la gratuité.

H.J.

LA VIE A UCHIZY EN 1982

=====

JANVIER :

Jeudi 14 : Réunion Syndicat d'Elevage  
Vendredi 15 : " Comité de Jumelage  
Jeudi 21 : " Syndicat Agricole  
Dimanche 31 : " Anciens Combattants

FEVRIER :

Dimanche 7 : Réunion Caisse chirurgicale  
" 14 : " " "  
Mardi 16 : " Union Sprotive  
Lundi 22 : " Comité de Jumelage

MARS :

Lundi 8 : Réunion politique  
Mardi 9 : " "  
Jeudi 11 : " "  
Jeudi 18 : " Crédit Agricole  
Dimanche 21 : " Syndicat Elevage  
Lundi 22 : " Syndicat Agricole  
" Comité de Jumelage

AVRIL :

Dimanche 4 : Réunion Syndicat d'Elevage  
Samedi 10 : " Producteurs de fruits  
Mardi 13 : " Comité Cycliste  
Dimanche 18 : " Anciens Combattants  
Dimanche 25 : " Syndicat d'Elevage

M/1 :

Samedi 6 : Réunion Comité de Jumelage  
Samedi 15 : " Société de Foot  
Mardi 18 : " Crédit Agricole  
Samedi 22 : " Producteurs de fruits

JUIN :

Jeudi 17 : Réunion Société de Chasse

SEPTEMBRE :

Mercredi 1 : Réunion Société de Chasse  
Jeudi 9 : " Crédit Agricole  
Vendredi 10 : " Société de Chasse

NOVEMBRE :

Lundi 8 : Réunion Comité de Jumelage  
Mardi 9 : " Jardins familiaux  
Dimanche 14 : " jeunesse

DECEMBRE :

Lundi 6 : Réunion Syndicat d'Elevage  
" Comité de Jumelage  
Vendredi 10 : " Ecole publique  
Dimanche 12 : " jeunesse  
Jeudi 16 : " Crédit Agricole  
Lundi 20 : " Elections Municipales



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 novembre 1982

Le Conseil Municipal s'est réuni le 05/11/1982 à 20 H 30, dans la salle de la mairie.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

N° 1 LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23/06/1982

Me RICHY Andrée est nommée secrétaire de séance. Le procès-verbal de la séance du 23 juin écoulé est porté à la connaissance de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

N° 2 PARTICIPATIONS AUX FRAIS DE CHAUFFAGE MAIRIE-ECOLE

Les dépenses engagées par la Commune aux frais du chauffage : bâtiment mairie-école, appartement de l'institutrice adjointe et école maternelle se présentent comme suit :

Bâtiment mairie-école :

|                         |                  |                  |
|-------------------------|------------------|------------------|
| Reste au 16/11/1981     |                  |                  |
| 7 250 l x 168,16        | =                | 12 191,60        |
| Livraison du 15/02/1982 |                  |                  |
| 5 416 l x 184,78        | =                | 10 007,68        |
| Livraison du 15/08/1982 |                  |                  |
| 2 944 l x 206,66        | =                | 6 084,07         |
|                         |                  | <u>28 283,35</u> |
| Reste au 27/10/1982     |                  |                  |
| 6 500 l x 206,66        | =                | 13 432,90        |
|                         |                  | <u>14 850,45</u> |
|                         | T.V.A. 18,60 % = | <u>2 762,18</u>  |
|                         |                  | <u>17 612,63</u> |
|                         |                  | =====            |

Part à la charge de Mme PERNOT :

17 612,63 : 3 = 5 870,88 F  
=====

.../...

N° 3 PARTICIPATIONS AUX FRAIS CONSOMMATION D'EAU - LOGEMENT  
INSTITUTRICE ADJOINTE

---

La consommation d'eau en 1982 payée par la  
Commune est la suivante :

|              |                             |                     |   |               |
|--------------|-----------------------------|---------------------|---|---------------|
| 1er semestre | $\frac{725,78}{250} = 2,90$ | x 50 m <sup>3</sup> | = | 145,00        |
| 2e semestre  | $\frac{716,66}{250} = 2,87$ | x 50 m <sup>3</sup> | = | 143,50        |
|              |                             |                     |   | <u>288,50</u> |
|              |                             |                     |   | =====         |

Moins consommation école primaire-mairie :

|                            |                              |
|----------------------------|------------------------------|
| Consommation au 27/10/1982 | = 34,20 m <sup>3</sup>       |
| Années précédentes         | - <u>22,35 m<sup>3</sup></u> |
|                            | 11,85 m <sup>3</sup>         |

|   |                               |   |              |
|---|-------------------------------|---|--------------|
| $\left\{ \frac{(2,90 + 2,87)}{2} = 2,89 \right\}$ | 11,85 m <sup>3</sup> x 2,89 = | - | <u>34,25</u> |
|   |                               |   | 254,25 F     |
|   |                               |   | =====        |

Part de l'institutrice adjointe : 254,25 F  
=====

N° 4 F.D.A.E.C. - SUBVENTIONS ACCORDEES POUR L'EXERCICE 1983

---

L'Assemblée Communale, après avoir pris connaissance des instructions concernant le Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes :

- Accepte le projet ci-après désigné :

|  |               |
|--|---------------|
| - Réfection local club du 3e âge.....    | 23 690        |
| - Hangar dit "Richy" (révision du toit). | 4 981         |
| - Cour école maternelle (réfection)..... | <u>44 000</u> |
|  | 72 671        |

- Se prononce favorablement sur la dépense globale dont le coût défini dans les devis ci-joint s'élève à 72 671,00 F.

- Prend acte de la possibilité de financement du projet par le F.D.A.E.C.

- Decide de financer l'opération comme suit :

|  |                  |
|--|------------------|
| Subvention F.D.A.E.C. proposée par<br>La Commission Cantonale..... | 7 000,00         |
| Emprunt.....   | 30 000,00        |
| Fonds propres.....   | 35 671,00        |
|  | <u>72 671,00</u> |
|  | =====            |

- Dit que la dépense ainsi créée fera l'objet d'une inscription au B.P. de 1983.

N° 5 EVALUATION DES DEGATS CAUSES PAR L'ENTREPRISE PERRUCHE  
A UNE PROPRIETE PRIVEE (BURTEAU Maurice)

-----

L'entreprise PERRUCHE de Crottet a eu l'adjudication des travaux du lotissement communal. Ceux-ci sont virtuellement terminés. Toutefois, l'entreprise a causé quelques dégâts aux propriétés situées en limite du lotissement, notamment à celle de M. BURTEAU de Farges : ses arbres fruitiers ont été endommagés par la pelleteuse en creusant la canalisation devant relier les eaux de pluie du lotissement aux tuyaux de la Rue des Ravières.

La Commission Communale composée de :

- M. CORNUTRAIT Marcel,
- M. PERRUISSET Jacques,
- M. SALLET Gérard.

s'est rendue sur place le 20 octobre 1982 et a évalué les dégâts ainsi causés à la somme de 200,00 F et ce, en accord avec M. BURTEAU.

LE CONSEIL,

Après échanges de vue, paraît peu enclin à prendre les dégâts en charge, au motif : l'entreprise en cause devrait avoir une assurance garantissant les dégâts commis par Elle.

Cette question mise aux voix, et vu la modicité de la somme réclamée,

DECIDE :

par 8 voix pour et 3 voix contre,

De payer à Monsieur BURTEAU la somme de 200,00 F.

.../...

N° 6 DEMANDE DU PRESIDENT DE L'UNION SPORTIVE TENDANT &  
FAIRE PRENDRE EN CHARGE PAR LA COMMUNE LA DEPENSE EN  
ELECTRICITE DES PROJECTEURS INSTAILES POUR LES ENTRAI-  
NEMENTS EN HIVER

---

Par lettre du 25 septembre 1982, Monsieur FAIVRE Gérard de Farges, président de l'U.S.S. a adressé une demande en mairie, tendant à faire prendre en charge par la Commune, la dépense en énergie électrique des huit projecteurs installés sur poteaux en ciment autour du terrain de sport communal, étant précisé que ces projecteurs ont été donnés à l'U.S.S. par M. CARDIEUX, dirigeant du Camping National 6, et que ceux-ci seraient destinés à l'éclairage du terrain pendant les entraînements, soit environ deux heures par semaine.

L'attention de l'Assemblée est attirée sur le fait :

- que l'équipe sportive actuelle ne comporte que quelques chizerots,

- que la Commune a payé en 1982 :

|                                     |          |
|-------------------------------------|----------|
| a) la consommation d'eau soit.....  | 406,42   |
| b) la consommation d'électricité... | 1 868,55 |
|                                     | <hr/>    |
|                                     | 2 274,97 |
|                                     | =====    |

LE CONSEIL :

Après avoir entendu cet exposé :

Estime que si les joueurs actuels ne sont pas tous habitants de la Commune, l'équipe apporte néanmoins une activité chizerotte, que partant il y a lieu de la maintenir.

Charge le Maire de se renseigner, par les moyens à sa convenance, sur la consommation en énergie électrique des projecteurs dont il s'agit.

Renvoie l'affaire à une autre séance.

N° 7 QUESTIONS DIVERSES

---

L'Assemblée Communale :

1°) DECIDE :

|  |          |
|--|----------|
| a) De faire l'acquisition de 4 écussons pour drapeaux..... | 383,00 F |
| d'un lave-vitres.....                                      | 280,00 F |
| d'un extincteur SICLI.....                                 | 656,00 F |

b) De fixer au 04/01/1983 la journée supplémentaire de vacances pour les élèves des Etablissements scolaires de la Commune année 1982-1983.

c) De porter l'indemnité de gestion du Receveur Municipal à 131,00 F pour les années 1982-1983 au lieu de 143,00 F prévu précédemment.

d) De célébrer l'anniversaire de la victoire 1918 au jeudi 11 novembre 1982 avec le cérémonial habituel à savoir :

- Rassemblement des participants à la cérémonie à 10 H 30 dans la cour de la mairie-école,
- Appel des enfants d'Uchizy morts pour la France devant le mortuaire situé dans la classe enfantine,
- Observation d'une minute de silence à la mémoire des victimes des guerres, devant le monument aux morts,
- Défilé ensuite dans le Cimetière Communal où reposent les restes de quelques victimes des guerres.

2°) ENTEND :

a) Les modifications apportées à la façon de rémunérer les aides-ménagères à domicile : celles-ci seront désormais prises en charge par les Bureaux d'Aide Sociale Communaux, au lieu de l'être comme précédemment, par les Caisses d'Assurance Vieillesse.

b) Le nombre des locations communales arrivées à échéance le 11 novembre 1982 à savoir :

En Devenay

|                    |              |
|--------------------|--------------|
| - M. LARDY Martial | 5 ha 07 a 87 |
| - M. NOUHEN Daniel | 9 ha 17 a 52 |
| - M. TALMARD Louis | 8 ha 42 a 82 |
| - GAEC Les Ecuyers | 1 ha 42 a 54 |
| - THEVENARD Roger  | 4 ha 11 a 13 |
| - GUICHARD Jean    | 4 ha 16 a 22 |

Montagne des Combarniers

|                    |              |
|--------------------|--------------|
| - M. LARDY Martial | 7 ha 00 a 00 |
|--------------------|--------------|

Le Bas de Fas

|                    |         |
|--------------------|---------|
| - M. LARDY Martial | 62 a 00 |
|--------------------|---------|

Les Champs de Lin

|                    |         |
|--------------------|---------|
| - M. LARDY Martial | 62 a 00 |
|--------------------|---------|

Au Roux

|                   |              |
|-------------------|--------------|
| - M. BAUDRAS Paul | 1 ha 00 a 00 |
|-------------------|--------------|

Bois des Lys

|                    |              |
|--------------------|--------------|
| - M. SALLET Gérard | 3 ha 06 a 70 |
|--------------------|--------------|

Montagne du Haut de Fas

|                 |              |
|-----------------|--------------|
| - M. CORNU René | 1 ha 80 a 00 |
|-----------------|--------------|

Au Cornet

|                     |         |
|---------------------|---------|
| - M. PERRUSSET Jean | 42 a 10 |
|---------------------|---------|

Charge le Maire de renouveler les baux dans les conditions habituelles.

c) Les infractions au Code de l'Urbanisme qu'il faut éviter en matière de modification de façades.

- 3°) Donne à M. CORNU-BELLEVRAT, l'autorisation d'exploiter les 2 parcelles de bois restées l'année dernière aux Prés Chopins et ce, pour la somme de 170,00 F le lot.
- 4°) Approuve la décision de la Commission des Prairies ayant attribué le 23/07/1982 la portion de foin à Melle BURTEAU Marthe qui était rentrée de l'hôpital au moment de l'établissement du rôle des portions.
- 5°) Prend connaissance du dossier ayant trait à l'élargissement de la Nationale 6 entre Tournus et Mâcon ; suggère qu'une observation soit portée sur le cahier de l'enquête publique pour l'aménagement du tournant Nationale 6 et C.D. 163.
- 6°) De remplacer les peupliers manquants en Arbigny, section ZA n° 4. Charge le 1er adjoint de s'occuper de cette question.
- 7°) Salaires des employés communaux - Emploi à temps incomplet

Le Maire :

Le taux des salaires pour le personnel rémunéré à l'heure a été porté à 19,64 F à compter du 01/07/1982 par décret du 30/06/1982.

Etant donné l'ancienneté du personnel de service dans l'exercice de leur emploi, il serait équitable que ce tarif horaire soit porté à un taux plus élevé. Il s'agit en l'espèce de la femme de service et d'un ouvrier de voirie.

LE CONSEIL,

Ouï cet exposé,

DECIDE :

De porter à 23,00 F le salaire horaire de la femme de service et à 25,00 F le salaire horaire de l'ouvrier de voirie.

H.J.

CONSEIL MUNICIPAL

=====

Séance du 7 décembre 1982

Le Conseil Municipal s'est réuni le 07/12/1982 à 20 H 30 en mairie.

Au cours de cette séance l'Assemblée Communale a pris les décisions suivantes :

N° 1 LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 05/11/1982

Mme RICHY Andrée est nommée secrétaire de séance. Le procès-verbal de la séance du 5 novembre dernier est porté à la connaissance de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

N° 2 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1982

L'Assemblée répartit de la façon suivante l'avoir de l'exercice 1981 ressortant du Compte Administratif, à savoir :

|                                  |                   |
|----------------------------------|-------------------|
| - section de fonctionnement..... | 80 054,24         |
| - section d'investissement.....  | 133 000,00        |
|                                  | <u>213 054,24</u> |

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

|              |                                   |                  |
|--------------|-----------------------------------|------------------|
| Chapitre 621 | Impôts fonciers.....              | 300,00           |
| 672          | Frais divers/opérations financ... | 1 000,00         |
| 83           | Prélèvements.....                 | 90 259,24        |
|              | TOTAL                             | <u>91 559,24</u> |
|              |                                   | =====            |

Recettes :

|              |                                   |                  |
|--------------|-----------------------------------|------------------|
| Chapitre 716 | Concessions cimetièrè.....        | 4 500,00         |
| 7331         | Recouvrement Sécurité Sociale.... | 7 000,00         |
| 82           | Excédent de fonctionnement report | 80 059,24        |
|              | TOTAL                             | <u>91 559,24</u> |
|              |                                   | =====            |

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

|                |                            |            |
|----------------|----------------------------|------------|
| Chapitre 210/3 | Alignement Di Lorenzo..... | 600,00     |
| 211            | Plantations.....           | 650,00     |
| 233/1          | Lotissement.....           | 150 000,00 |
| "              | " .....                    | 90 259,24  |
| 233/3          | Voirie.....                | 131 750,00 |
| "              | " .....                    | 2 924,00   |
|                | TOTAL                      | 376 183,24 |
|                |                            | =====      |

Recettes :

|              |                                |            |
|--------------|--------------------------------|------------|
| Chapitre 060 | Excédent d'investissement..... | 133 000,00 |
| 115          | Prélèvement/recettes fonction. | 90 259,24  |
| 1420         | Produit titre plafond légale.. | 2 924,00   |
| 16           | Emprunt/intérêts Conseil Gén.  | 150 000,00 |
|              | TOTAL                          | 376 183,24 |
|              |                                | =====      |

N° 3 CALENDRIER DES ORDURES MENAGERES 1983

L'Assemblée Communale fixe ainsi qu'il suit le calendrier des ordures ménagères pour l'année 1983 :

|              |               |
|--------------|---------------|
| Janvier : 3  | Juillet : 4   |
| 17           | 11            |
| 31           | 18            |
| Février : 14 | 25            |
| 28           | Mai : 1       |
| Mars : 14    | 8             |
| 28           | 16            |
| Avril : 11   | 22            |
| 25           | 29            |
| Mai : 9      | Septembre : 5 |
| 24           | 12            |
| 30           | 19            |
| Juin : 6     | 26            |
| 13           | Octobre : 10  |
| 20           | 24            |
| 27           | Novembre : 7  |
|              | 21            |
|              | Décembre : 5  |
|              | 19            |

Et accepte le prix de 260,00 F par tournée demandé par l'entrepreneur de ce service soit 35 tournées x 260,00 F = 9 100,00 F.



N° 4 U.S.S. PRISE EN CHARGE OU NON DES PROJECTEURS

---

Par délibération du 5 novembre 1982, la présente Assemblée a chargé le Maire de se renseigner auprès des hommes de l'art sur la consommation en énergie électrique des projecteurs installés au stade municipal.

M. FAIVRE Gérard de Farges, président de l'U.S.S. agent E.D.F. a, par lettre du 15 novembre 1982 fait la réponse suivante :

Deux heures par semaine pendant environ 5 mois d'hiver soit 20 semaines, pour une puissance installée de 8 kw/h représente :

$20 \times 2 \times 8 = 320 \text{ kw/h}$  à raison de 0,50 F le kw/h T.T.C., d'où une dépense de 160,00 F par an.

LE CONSEIL,

Ouï cet exposé,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE :

De prendre en charge la dépense en énergie électrique des projecteurs installés au terrain de sport communal.

N° 5 MONTANT DE LA TAXE D'AFFOUAGE 1983

---

La feuille d'impôt, année 1982 des propriétés Communales en Arbigny, commune où sont situées des propriétés d'Uchizy, s'élève ainsi qu'il suit :

|                      |        |
|----------------------|--------|
| Impôts fonciers..... | 38 754 |
| A.F.R.....           | 106    |
|                      | <hr/>  |
|                      | 38 860 |

$$\frac{38\ 860 \times 0,40}{153} = 101,59$$

LE CONSEIL,

Après avoir entendu les explications ci-dessus et après en avoir délibéré,

DECIDE :

De réclamer la somme de 102,00 F à chacun des agriculteurs qui exploitent eux-mêmes leur portion de foin de 0 ha 40, soit 17 agriculteurs x 102 = 1 734,00 F.

Dit que cette somme leur sera réclamée en juin 1983 par les services de la mairie et reversée ensuite entre les mains du Receveur Municipal.

N° 6 MONTANT DE LA PORTION DE FOIN 1983

Le produit de la location des prairies d'Arbigny retenu pour le montant de la portion de foin à distribuer aux affouagistes, s'établit comme suit :

Superficie : 120 ha  
Nombre de portions : 300  
Impôts fonciers : 38 860  
Locations : 61 435  
Part de l'impôt : 28 751

Montant de la portion de foin :

Recettes : 61 435  
Impôts : 28 751

32 684 : 300 = 108,94 F  
=====

LE CONSEIL,

Ouï cet exposé,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE :

De renvoyer cette décision sine die.

7°) REVISION DES LOCATIONS (GARAGES - MONTAGNE DES COMBARNIERS)

Le prix des locations des garages communaux et le trou de la Montagne des Combarniers a été fixé pour la dernière fois par délibération du 20/11/1981 à compter du 01/10/1981.

La circulaire du Préfet, Commissaire de la République, en date du 01/12/1982, pris en application de la Loi du 22/06/1982 et du Décret du 29/10/1982 concernant l'évolution de certains loyers, stipule notamment :

Le Décret du 20/10/1982, s'applique aux locaux d'habitation y compris les garages, à raison de 80 % de la variation de l'indice du coût de la construction quel que soit l'indice inscrit dans le contrat.

LE CONSEIL,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'augmenter les loyers de 10 %, soit :

a) garages :

440,00 + 44,00 = 484,00 F

b) Montagne des Combarniers

125,00 + 12,50 = 137,50 F

Et que cette augmentation prendra effet au 01/01/1983.

N° 8 QUESTIONS DIVERSES

---

1°) Demandes de subventions :

Le Conseil accorde :

- a) Au Comité de Jumelage la somme de 1 000,00 F afin de faciliter les échanges culturels entre Uchizy et la ville jumelle.
- b) Au Comité Cycliste, la somme de 1 000,00 F afin d'encourager le sport à Uchizy.

Le Conseil refuse :

- a) La demande de subventions émanant de la Fédération de Saône et Loire (Secours Populaire Français).
- b) Celle émanant de la Société Mutualiste du personnel Municipal de Saône et Loire à Chalon sur Saône.
- c) De participer aux soucis scolaires du Collège du Canton de Lugny.

Le Conseil entend :

- a) Le programme du prochain bulletin Municipal : le Chizerot.
- b) Il est informé du départ prochain de M. BURDIN Georges titulaire d'une portion de foin.
- c) Du desiderata des Sapeurs-Pompiers sur les moyens de motorisation de leur matériel (question à revoir ultérieurement).

En fin de séance M. PERNOT, en tant que Président du Comité de Jumelage fait part aux Membres du Conseil des projets de son comité à réaliser en 1983, à l'occasion du 5ème anniversaire du Jumelage Uchizy-Harthausen.

Le Maire demande que ces questions soient revues par l'Assemblée Communale après les élections du 6 et 13 mars 1983.

H.J.

# Vous partez à l'étranger : Quels documents présenter ?

## La carte d'identité

Certains pays admettent les voyageurs français sur présentation de la carte nationale d'identité en cours de validité. Il s'agit de : Allemagne (République Fédérale), Andorre, Autriche, Belgique, Centrafrique, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Mauritanie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Saint-Maurice, Suède, Suisse, Togo, Turquie.

Toute personne de nationalité française peut se faire établir une carte nationale d'identité valable 10 ans.

Pour l'obtenir, il faut vous adresser, vous-même, au commissariat de police ou à la mairie, muni des pièces suivantes :

- le formulaire qui vous aura été remis, après l'avoir rempli,
- 2 photos d'identité,
- votre livret de famille ou une fiche d'état civil, ou votre acte de naissance,
- un timbre fiscal de 100 F.

Si vous êtes mineur, vous devez être accompagné de votre père ou mère, ou présenter une autorisation écrite de l'un ou de l'autre.

Si vous êtes né à l'étranger, ou de parents étrangers, ou marié à un étranger, vous devez fournir une pièce prouvant votre nationalité. Ces pays admettent également les voyageurs français pour des séjours ne dépassant pas trois mois, sur présentation d'un passeport périmé depuis moins de 5 ans.

## Le passeport

Pour pénétrer dans certains pays, vous devez présenter un passeport en cours de validité, sans visa. Il s'agit de : Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Congo-Brazzaville, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, République Dominicaine, Equateur, Gabon, Haïti, Haute-Volta, Islande, Israël, Japon, Mali, Maroc, Ile Maurice, Mexique, Niger, Nouvelle Zélande, Paraguay, Pérou, Sénégal, Sri-Lanka, Tunisie, Uruguay, Yougoslavie.

Pour obtenir un passeport, valable 5 ans, vous devez vous présenter vous-même au commissariat de police ou à la mairie ou à la préfecture, muni des pièces suivantes :

- Le formulaire qui vous aura été remis, après l'avoir dûment rempli ;
- Votre carte nationale d'identité ou, à dé-

faut, les pièces nécessaires pour l'obtenir ;

- Une déclaration de domicile sur l'honneur (ou une quittance de loyer ou d'électricité) ;
- 2 photos d'identité ;
- Un timbre fiscal de 260 F.

Si vous êtes mineur, votre père ou votre mère doit remplir une autorisation de demande de passeport.

D'autre part, un enfant de moins de 15 ans qui voyage, peut être inscrit sur le passeport d'une personne qui l'accompagne même mineure. Pour cela, le père ou la mère doit remplir un formulaire demandant l'inscription de l'enfant sur le passeport d'une personne qu'il aura désignée, présenter une fiche d'état civil, et deux photos d'identité de l'enfant.

## Le visa

Pour pénétrer dans certains pays, vous devez présenter un passeport en cours de validité revêtu d'un visa. Pour obtenir ce dernier, vous devez vous adresser au consulat du pays où vous devez vous rendre. Faites-en la demande à l'avance, un délai plus ou moins long étant nécessaire.

## Le permis de conduire

Votre permis de conduire français est valable dans les pays de la communauté économique européenne (C.E.E.), sauf en Angleterre et en Grèce.

Pour l'Angleterre et la Grèce, ainsi que pour les autres pays étrangers, vous devez vous procurer un permis de conduire international.

Pour l'obtenir, vous devez vous adresser à la préfecture ou à la sous-préfecture, muni des pièces suivantes :

- Votre permis de conduire national ;
- Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport) ;
- 2 photos d'identité.

Coût : 15 F. Validité : 3 ans.

## Vaccination

Pour entrer dans certains pays, certaines vaccinations sont obligatoires. Il s'agit notamment des vaccinations contre la fièvre jaune, le choléra ou la variole. Renseignez-vous au consulat du pays concerné.

## EVOLUTION DE LA POPULATION ETRANGERE EN SAONE ET LOIRE

Recensement effectué au 31 décembre de chaque année

| Nationalisés | 1978   | 1979   | 1980   | 1981   |
|--------------|--------|--------|--------|--------|
| Algériens    | 6 247  | 6 090  | 4 533  | 4 815  |
| Espagnols    | 3 895  | 3 621  | 3 407  | 3 350  |
| Italiens     | 7 726  | 7 380  | 6 748  | 5 977  |
| Marocains    | 2 660  | 2 739  | 2 767  | 2 737  |
| Polonais     | 1 663  | 1 559  | 1 445  | 772    |
| Portugais    | 14 939 | 14 736 | 13 510 | 13 303 |
| Tunisiens    | 4 692  | 1 839  | 1 686  | 2 086  |
| Turcs        | 1 562  | 1 627  | 1 679  | 1 652  |
| Yougoslaves  | 301    | 289    | 267    | 247    |
| TOTAL        | 42 376 | 41 650 | 37 792 | 36 742 |

On constate une poursuite du tassement de la population étrangère depuis 1979 dû à l'arrêt de l'immigration des travailleurs et à une politique des départs volontaires toujours en vigueur en ce qui concerne les Algériens.

Les seuls entrants sont les membres de familles de travailleurs résidant déjà en France. 175 familles ont été introduites officiellement en 1981.

On constate une baisse régulière des nationalités ayant fourni l'immigration la plus ancienne telle que les Polonais, les Espagnols et les Italiens. Cela s'explique par les naturalisations, les décès et les départs à l'étranger après la retraite.

Parmi les étrangers séjournant en Saône et Loire, il existe un certain nombre de réfugiés (805) provenant pour la plupart du Sud-Est Asiatique et principalement du Laos (379).

H.J.

DES CHEMINS OU DES ROUTES  
=====

Ce sera le Monsieur des Romains d'avoir été le peuple qui s'est donné pour mission de faire de belles routes.

112 ans avant notre ère, ce fut Appius Claudius Caecus qui attacha son souvenir à la première réalisation routière digne de ce nom.

Les Romains, incontestablement, nous avaient laissé de beaux ouvrages routiers.

L'Empire Romain était défunt que les Gaulois empruntaient encore les voies romaines construites pour affronter l'épreuve du temps.

Les Normands se distinguèrent tristement provoquant d'immenses dégâts matériels ainsi que des ruines incalculables. Ils avaient même enlevé le goût du voyage à nos ancêtres, qui redoutaient de trouver sur leur route des pillleurs et des égorgeurs.

Dès lors, les grands chemins ne furent plus fréquentés et progressivement tombèrent en ruines.

Plusieurs siècles plus tard le public reprit confiance et partant, retrouve le goût de la route et du voyage. C'est ainsi que l'on a fait construire le premier Pont de pierre sur la Saône (1052-1071). Ensuite, de nombreux ponts se contruisirent: le Pont d'Augron par exemple.

C'est à Louis XI que nous devons le plus de gratitude, nous les usagers de la route.

Sully fut le précurseur de la voirie française et c'est Colbert qui a créé l'Administration des Ponts et Chaussées.

H.J.

UN PEU D'HISTOIRE

=====  
L'immatriculation des véhicules remonte à 1783, déjà deux siècles. L'immatriculation n'est pas un phénomène récent. La nécessité d'identifier les véhicules circulant sur les voies publiques est apparue bien avant la naissance de l'automobile.

Il faut remonter au 20 avril 1783 pour en trouver la première manifestation en France sous la forme d'un arrêt du Conseil du Roi qui faisait obligation aux routiers et cochers de fixer, sur le côté gauche de leurs voitures, une plaque en métal portant le nom et l'adresse des propriétaires de l'attelage.

En 1837, tout Parisien désirant circuler en cabriolet recevait un numéro de la Préfecture de Police qu'il devait faire peindre sur les deux côtés de son véhicule.

Jusqu'aux années 1960, l'immatriculation française était constitué de numéros blancs, peint directement sur des rectangles noirs eux-mêmes peints directement sur la carrosserie des véhicules.

Un arrêté du 05/11/1963 a autorisé l'utilisation des plaques d'immatriculation réfléchissantes.

(Extrait de Sécurité Routière).

H.J.

DEJA LA CEINTURE EN 1791

=====

Selon le film "La Nuit de Varenne" on serait tenté de croire que la ceinture existait en 1791.

En effet, au cours de la poursuite, Casanova, a pris dans sa calèche Restif de la Bretonne. Celui-ci se sangle d'un énorme baudrier avant de lancer ses chevaux au grand galop !

Quelques instants plus tard, la voiture ayant versé dans le fossé par suite du bris d'un essieu, le gentilhomme signale l'accident en disposant un petit bagage de forme triangulaire quelques mètres avant sa calèche.

Ce qui prouve que le triangle de pré-signalisation existait déjà, il y a deux siècles.

S.R. n° 35

REPAS DES CHASSEURS

=====

Le Président de la Société de Chasse d'Uchizy nous prie de porter à la connaissance de la population que le repas des chasseurs et des propriétaires aura lieu chaque année le dernier samedi du mois de janvier.

Pour la première fois en 1983 ce repas aura lieu le samedi 29 janvier 1983.

H.J.



LES CRUES DE LA SAONE

---

Les crues della Saône ont été catastrophiques en décembre 1981. Pour Uchizy, les habitations du Port et les cultures environnantes ont subi de gros dégâts.

Au cours des siècles, les plus importantes inondations eurent lieu en 1196-1408-1570-1602-1608-1640-1711-1744-1822-1840-1858-1887-1910-1921-1955-1970.

Quelques-unes d'entre elles méritent d'être signalées. Le 19 mai 1822 à la suite d'un orage à Tournus les eaux dévastèrent les rues des Tanneries-Greuze, de l'hôpital et la Place de l'Hotel de Ville. Une maison fut détruite Rue des Potet, un vieillard de 82 ans fut noyé dans la rue des Tanneries. Partant de Tournus à Farges, Martailly et Mancey les récoltes furent anéanties.

En novembre 1840 la Saône subit une crue extraordinaire causée par des pluies incessantes tombées pendant 28 jours et par la fonte subite des neiges dans le Jura. Les routes étant submergées, les communications se faisaient en bateau.

Une expertise faite à la demande du Préfet par l'Ingénieur en chef de la Saône signale qu'à Tournus, 12 maisons furent détruites ou endommagées. Il y en eut 44 à La Truchère, 12 à Préty, 3 Au Villars, 4 à Farges, 10 à Uchizy, 1 à Ormes et 6 à Simandre.

Cet Ingénieur conclut en disant : "il n'est point probable qu'une possible crue se reproduise d'ici à plusieurs siècles. Nous croyons toutefois qu'il serait sage, afin de s'opposer à la trop rapide imbibition du sol jusqu'aux couches imperméables et conséquemment à la subite arrivée des eaux, glissant pour ainsi dire à sa surface, de replanter les francs coteaux inclinés qui bordent les sources et les affluents de nos principales rivières".

Il faut croire que personne n'a tenu compte de cet avertissement, puisque les catastrophes se sont reproduites plusieurs fois depuis.

H.J.

UCHIZY

=====

Uchizy est un village très ancien dont les traces du mur d'enceinte du Moyen-Age sont encore très visibles autour du bourg. 645 habitants aujourd'hui 1080 en 1902.

Sans se prononcer sur leur origine, il est certain que les gens d'Uchizy ont conservé, même pendant la première moitié de ce siècle, des coutumes et des costumes différents de ceux des habitants du Mâconnais.

Les Chizerots (c'est le nom qu'on donne aux habitants d'Uchizy) ne se mariaient qu'entre eux, et, pour empêcher les filles pauvres de chercher un époux hors de leur village, il se cotisaient afin de leur faire une dot. Les Chizerots faisaient usage, dans leurs maladies, du frottement et du broiement que les Orientaux nomment "massage". Ils avaient des broyeurs pour les hommes et des broyeuses pour les femmes : c'étaient leurs seuls médecins.

Dans les principales circonstances de la vie aux naissances, mariages, funérailles, ils avaient des festins, des chants, et des danses. Leurs danses principales rappelaient la farandole et la "pyrrique".

Les hommes et les femmes étaient séparés en deux bandes qui ne se confrontaient point. En enterrant un cadavre, ils mettaient dans le cercueil quelques meubles et quelques ustensiles à l'usage du défunt. Ainsi que celles de l'inhumation, les cérémonies du mariage conservaient encore, il y a peu d'années, quelques pratiques anciennes.

Si après "Souvenir des Manoeuvres d'Automne  
en 1910"

E.D.



### 17ème DRAGON A UCHIZY EN 1910

=====

En 1910, le 17ème Dragon, au cours de ses manoeuvres d'automne, fait étape à UCHIZY.

Mme GAILLARD alors âgée de dix ans, s'en souvient bien : Ils étaient arrivés le matin, tous à cheval, avec leurs flamboyants casques à crinière. Le cantonnement s'organise, on baigne les pieds fatigués des chevaux dans l'étang, puis on les loge chez l'habitant.

Des chambres sont réquisitionnées pour les officiers et des granges aménagées en dortoir pour les soldats.

Dans la ferme de ses parents (actuellement maison Favier, Rue de Mercey), sous le four une cuisine roulante s'installe. Les gens apportent du bois pour la marmite,

L'après-midi, la fanfare des dragons donne un concert. Sur la carte, on les voit en cercle jouant de la trompette. Les Chizerots endimanchés ont envahi la place et la terrasse du café RIBOULET. Les petites filles sont venues avec leur institutrice, Jeanne GRIVEAU (Mme GAILLARD) est sur le balcon avec son amie Jeanne RIBOULET.

Le soir, il y eut bal. Toutes les jeunes filles voulaient danser avec les militaires et les amoureux n'étaient pas contents.

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 1982-1983

---

Le calendrier scolaire 1982-1983 applicable aux élèves des écoles maternelles, des écoles élémentaires, des collèges et des lycées est fixé comme suit :

A - RENTREE SCOLAIRE

Mardi 7 septembre 1982, au matin, pour les académies des zones 2 et 3 ;

Jeudi 9 septembre 1982, au matin, pour les académies de la zone 1.

La rentrée des personnels enseignants aura lieu le premier jour ouvrable précédant la rentrée des élèves.

B - VACANCES EN COURS D'ANNEE

1. Vacances de la Toussaint

du samedi 23 octobre 1982, après la classe, au mardi 2 novembre 1982, au matin.

2. Vacances de Noël

du mardi 21 décembre 1982, après la classe, au mardi 4 janvier 1983 au matin.

3. Vacances d'hiver

Zone 1

du jeudi 3 février 1983, après la classe, au lundi 14 février 1983 au matin.

Zone 2

du vendredi 11 février 1983, après la classe, au mardi 22 février 1983 au matin.

Zone 3

du vendredi 18 février 1983, après la classe, au mardi 1er mars 1983 au matin.

4. Vacances de printemps

Zone 1

du samedi 26 mars 1983 après la classe, au lundi 11 avril 1983 au matin.

Zones 2 et 3

du samedi 2 avril 1983, après la classe, au lundi 18 avril 1983 au matin.

5. Vacances de Pentecôte

du vendredi 20 mai 1983 après la classe, au mardi 24 mai 1983 au matin.

6. Vacances d'été

Zone 1

du jeudi 30 juin 1983 après la classe, au vendredi 9 septembre 1983, au matin.

Zones 3 et 2

mardi 28 juin 1983, après la classe, au jeudi 8 septembre 1983 au matin.

La zone 1 comprend les académies de Paris, Créteil, Versailles et Montpellier.

La zone 2 comprend les académies d'Aix-Marseille, Bordeaux, Caen, Clermont Ferrand, Corse, Lille, Limoges, Nancy-Metz, Orléans-Tours, Reims, Rouen, Strasbourg et Toulouse.

La zone 3 comprend les académies d'Amiens, Besançon, Dijon, Grenoble, Lyon, Nantes, Nice, Poitiers et Rennes.

H.J.

A V I G N O N

Grève des impôts locaux

(Extrait "La Vie Communale n° 624")

---

"Nous ne paierons pas d'impôts locaux tant que les prostituées resteront dans notre rue".

C'est la décision qu'ont prise les riverains de la Rue Paul Manivet à Avignon, après s'être regroupés en comité de défense.

La rue Paul Manivet, qui est située dans l'un des plus vieux quartiers de la ville, le long des remparts, est en effet devenue depuis quelques années la "rue chaude" d'Avignon. Le nombre des prostituées s'y accroît sans cesse. "Cela devient intenable, disent les commerçants. Elles font fuir les clients honnêtes. Cette rue qui grouillait de monde est devenue déserte. Et ceux qui la fréquentent sont évidemment intéressés par un autre commerce que les nôtres".

Les pétitions adressées à la mairie n'ayant pas eu d'effet, les riverains ont donc décidé de faire la grève des impôts locaux.

À la mairie, on hésite sur la conduite à tenir. On se refuse à interdire la prostitution, en considérant que c'est un mal nécessaire dans une ville où les travailleurs immigrés sont nombreux, on n'envisage pas davantage de revenir aux maisons closes comme le réclament les riverains de la Rue Paul Manivet.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Je suis un peu perdue avec Toi  
Tu dis que tu aimes le homard  
et tu le plonges dans l'eau chaude  
Tu dis que tu aimes le poisson  
et tu lui coupes la tête  
Tu dis que tu aimes les fleurs  
et tu leur coupe la queue  
Alors chérie, quand tu dis que tu m'aimes  
J'ai peur !

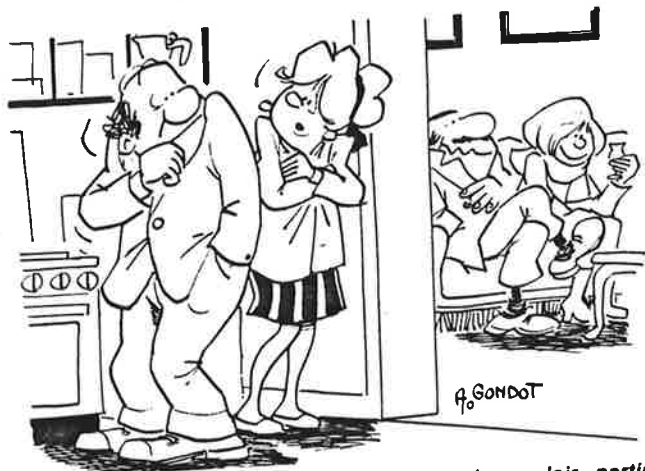
H.J.



# Des calories à la pelle

Alexandre

— Tiens, donne-moi aussi un peu d'antigel.



A. GONDOT

— De toute façon, ils n'ont pas l'air de vouloir partir. On ferait aussi bien de remettre le chauffage...



A. Hovice

— Le manteau est neuf. C'est seulement l'animal qui était âgé.

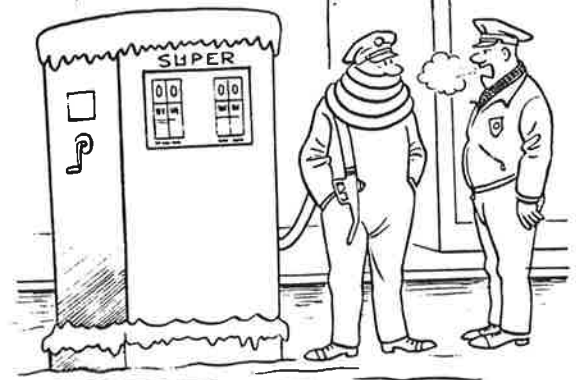


OZIO

— Regarde comme il est beau. Il fera pâlir d'envie la pimbeche du cinquième !

SERVICE-STATION

BERNIE



— Je ne veux pas le savoir ! Allez vous acheter un cache-col.

0

9

2

3

5

4